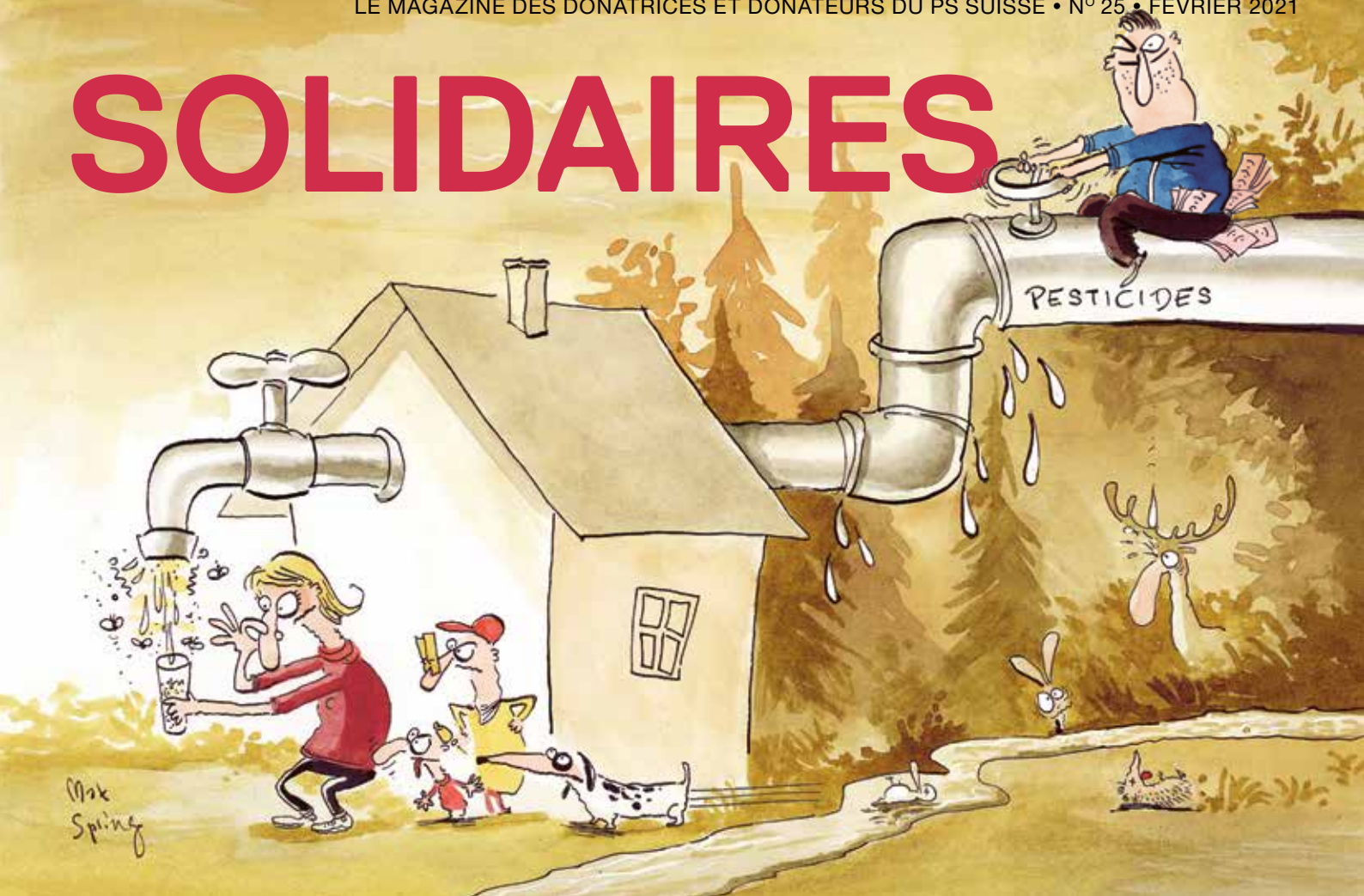


SOLIDAIRES



DANS DE NOMBREUX ENDROITS, L'EAU POTABLE EST POLLUÉE PAR DES PESTICIDES. Ce qui n'empêche pas le lobby agricole de vouloir faire comme si de rien n'était. Il ne semble en effet pas disposé à admettre que rien, absolument rien, ne peut remplacer l'eau propre.

Nous ne pouvons pas vivre sans eau potable, mais nous pouvons vivre sans pesticides



Jacqueline Badran,
conseillère nationale (ZH)

Le saviez-vous? La moitié de l'humanité passe la moitié de sa vie à chercher et à transporter de l'eau potable... J'ai pris conscience de cela il y a 40 ans, lorsque notre professeur de géographie nous en a parlé. Depuis lors, je dis « merci », chaque jour, quand j'ouvre un robinet pour la première fois. C'est un grand privilège que, en Suisse, nous puissions avoir accès à de l'eau potable de la meilleure qualité à tout moment et en tout lieu.

J'ai été d'autant plus terrifiée lorsque j'ai appris qu'ici, plus que partout ailleurs, les eaux souterraines et l'eau potable étaient menacées par les pesticides. Dans notre pays, plus d'un million de personnes boivent aujourd'hui de l'eau contaminée par des pesticides. Bien que je fasse partie des personnes bien informées, je n'aurais jamais pensé que cela puisse être le cas en Suisse, « château d'eau » par excellence.

Comme la Berne fédérale n'a guère réagi – malgré des interven-

tions régulières de notre part –, des citoyen-ne-s inquiets ont lancé deux initiatives en parallèle. L'« initiative sur l'eau potable » demande que les paiements directs ne soient versés qu'aux exploitations agricoles qui n'utilisent ni pesticides ni antibiotiques prophylactiques et qui nourrissent leur bétail avec du fourrage produit sur place (cela réduit le cheptel, donc le fumier, donc les nitrates polluant les eaux souterraines).

Pas de pesticides dans le sol, pas de pesticides dans l'eau

L'« initiative sur les pesticides » exige l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans la production agricole, dans la transformation des produits agricoles et dans la préservation des sols et des paysages. Il s'agit également d'interdire l'importation de denrées alimentaires contenant des pesticides synthétiques ou produites à l'aide de ceux-ci.

Il est vrai qu'en Suisse, la production alimentaire nationale, avec nos normes plutôt élevées en matière de bien-être animal et de protection de la nature, est pour nous importante. En effet, rappelons-nous que, le 27 septembre 2017, une majorité écrasante de 78,6 % de la population votante a approuvé l'ancrage de la « sécurité alimentaire » dans la Constitution. Et, pour l'instant, nous avons encore besoin de pesticides pour le niveau élevé de production de fruits et légumes domestiques. Cela s'explique par le fait que nous n'avons pas fait avancer les innovations en matière de lutte contre les parasites (par exemple mécaniques) depuis des années. Or, nous avons le devoir d'harmoni-

ser la production nationale avec la protection de l'eau potable et des eaux souterraines.

Des effets tardifs des pesticides ne sont pas exclus

Dans la Berne fédérale, le lobby agricole est puissant. Par ailleurs, il y a de nombreux/euses parlementaires qui s'obstinent à ignorer certaines réalités désagréables. Pour cette raison, le Parlement a refusé d'élaborer un contre-projet aux initiatives. Plus préoccupant: en ce qui concerne le principe de précaution en matière de protection des eaux souterraines et des eaux, la Berne fédérale ne joue pas le jeu. Et cela même si, dans le pesticide chlorothalonil, utilisé depuis des décen-

nies, des produits de dégradation cancérigènes n'ont été détectés que bien plus tard – produits stagnants aujourd'hui dans les eaux souterraines.

Une meilleure protection de l'eau de toute urgence

Voilà pourquoi les fournisseurs d'eau potable et la communauté scientifique de Suisse demandent que des restrictions quantitatives soient imposées sur tous les produits dans le bassin versant des cours d'eau et des eaux souterraines, y compris sur les pesticides actuellement classés comme inoffensifs. Comme de vastes surfaces d'eau sont polluées par des micropolluants et des nutriments (en particulier les nitrates), tous

les expert-e-s appellent à une réduction de la pollution par les nutriments.

Le lobby agricole pense qu'il peut rejeter les deux initiatives sans contre-proposition en arguant qu'elles sont trop « extrêmes ». Si je puis me permettre: ce qui est « extrême », c'est d'admettre des conditions de production qui mettent en danger notre eau, notre habitat et notre santé pour les décennies à venir. Parce que l'eau ne peut être remplacée par rien, absolument rien.

Nous n'avons donc pas d'autre choix que de soutenir ces deux initiatives. En effet, c'est tout simple: nous ne pouvons pas vivre sans eau propre, mais nous pouvons vivre sans pesticides.

Luttons contre la pauvreté, pas contre les pauvres !

DANS CETTE PÉRIODE MOROSE, UNE BONNE NOUVELLE EST VENUE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH). Elle estime que la Suisse a violé l'article 8 de la Convention en permettant l'interdiction générale de mendier introduite par certains cantons. C'est une bonne nouvelle parce que cela renforce l'idée qu'il faut combattre la pauvreté, pas les pauvres !



Ada Marra, conseillère nationale (VD) et vice-présidente du PS Suisse

Cette tendance à s'opposer aux pauvres, à les pénaliser est généralisée à travers le monde, ce qui a poussé à la création d'une campagne appelée: « *poverty is not a crime* » – la pauvreté n'est pas un crime. En Suisse, une telle campagne est également en train de se mettre en place. Elle concerne des travailleuses et des travailleurs en Suisse qui n'ont pas de passeport suisse, et qui, comme tout un chacun, peuvent avoir besoin de l'aide sociale à une période donné

de leur vie. Dès ce moment-là, ils et elles courent le risque de perdre leur permis C ou de devoir quitter le pays – même après des décennies de résidence et de travail en Suisse.

Un système profondément injuste

Cela concerne aussi celles et ceux qui sont nés ici ou sont venus en Suisse dans leur enfance. Pour eux, le fait de recevoir des prestations sociales a des conséquences particulièrement lourdes. Ils peuvent perdre leur droit de séjour en Suisse et être expulsés du pays – simplement parce qu'ils sont dans le besoin.

Cela n'a pas toujours été le cas. Ce n'est que depuis le 1er janvier 2019 que les personnes titulaires d'un permis de séjour permanent (permis C) et qui ont donc déjà vécu en Suisse pendant des années, voire des décennies, peuvent

perdre ce permis pour avoir bénéficié de prestations sociales.

Cette épée de Damoclès dans laquelle se transforme alors l'aide sociale retient beaucoup de personnes, même si elles ont le droit

Ces personnes peuvent perdre leur droit de séjour en Suisse et être expulsées du pays – simplement parce qu'elles sont dans le besoin.

d'y recourir, par peur des conséquences sur leur permis de séjour. Elles s'enfoncent ainsi plus encore dans la précarité. Nous avons pu le constater malheureusement durant cette crise de la COVID.

Il est urgent d'agir

Une alliance s'est mise sur pied pour lutter contre cette injustice. Notre conseillère nationale, Samira Marti, a déposé une initiative parlementaire, afin qu'il ne soit plus possible de prononcer un renvoi fondé uniquement sur le recours à l'aide sociale, après 10 ans passés en Suisse, à moins que la personne concernée soit délibérément tombée dans la pauvreté ou qu'elle n'ait rien fait pour en sortir. Dix ans c'est le seuil prononcé par la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Si vous aussi vous pensez qu'il faut lutter contre la pauvreté et pas contre les pauvres, vous pouvez nous soutenir et soutenir cette initiative parlementaire en signant cette pétition: [poverty-is-not-a-crime.ch](https://www.poverty-is-not-a-crime.ch)

Restons humain-e-s !



MANUEL LOPEZ



FABIAN FLURY

Gisela Nyfeler est metteuse en scène indépendante et dirige la Bourse Suisse aux Spectacles. Elle a travaillé pour le PS Suisse et est membre du Comité directeur des Femmes* socialistes suisses.



LA CRISE DU CORONAVIRUS A PRIS DES AIRS D'ODYSSÉE SANS FIN. Nous devons maintenant tout mettre en œuvre pour que les actrices et acteurs puissent continuer à travailler. En tant que lecteur/trice, vous pouvez vous aussi les y aider.

« Rendez-vous une fois la ligne d'a

On compare volontiers la crise du coronavirus à un marathon. Ce terme désigne une course de fond d'une longueur clairement définie de 42,195 km. Le record du monde de cette épreuve est détenu par Eliud Kipchoge, en 2 h 01 min 39 s. Autant dire que notre endurance héroïque est en train de puiser dans ses derniers retranchements : voilà 8760 heures (soit environ un an) que nous « courons » ! Malheureusement, nous ne savons pas exactement combien de « kilomètres » il nous reste à tenir. L'existence du marathon remonte à un épisode tragique de l'histoire. Selon la légende, l'hémérodrome Phidippidès (ou Philippidès) a couru en l'an 490 av. J.-C. un peu plus de 42 km depuis la plaine de Marathon jusqu'à Athènes pour apporter la nouvelle de la victoire sur les Perses. Dès son arrivée à l'Aréopage (« colline d'Arès », à Athènes), ce messager s'est écroulé, mort d'épuisement.

Nous devons impérativement épargner une fin aussi brutale à notre société, et surtout aux groupes professionnels particulièrement touchés par la crise. Cela inclut les personnes travaillant dans le secteur culturel.

Les réalités du travail des actrices et acteurs culturel·le·s consistent souvent en un mélange d'emploi à temps partiel, d'activité indépendante et de contrats temporaires. Une cantatrice, par exemple, est employée à 15 % dans une école de musique communale, reçoit en tant que soliste des cachets pour des cérémonies funèbres et réalise une fois par an un projet d'opéra pour lequel elle est embauchée à titre temporaire. Une partie importante de son temps de travail n'est pas rémunérée : la pratique quotidienne, les répétitions de nouvelles chansons et la planification de nouveaux projets.

Il s'ensuit que la couverture sociale de bon nombre d'artistes est

lacunaire : dans le cas de contrats à durée déterminée, le niveau obligatoire de la LPP n'est souvent pas atteint. Ou alors, il n'existe tout simplement pas de caisse de pension appropriée. Aucune cotisation ne peut être versée à la caisse de chômage pour le statut d'indépendant·e. L'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie fait souvent défaut ou doit être souscrite à titre privé.

Un avant-goût du monde du travail numérisé

Depuis un an, nous pouvons observer comment les actrices et acteurs culturels passent à travers les mailles du filet des assurances sociales. La réalité de leur travail préfigure ce qui nous attend, à l'avenir, au vu de la numérisation du marché du travail.

La crise du coronavirus montre que nous devons adapter les assurances sociales aux réalités de la vie au XXI^e siècle. Ouvrons à nou-

veau le débat sur l'assurance générale du revenu (AGR)... Une assurance qui couvre tout le monde, quelle que soit la raison pour laquelle une personne est temporairement sans revenu : maternité, maladie, accident ou chômage. L'AGR est aussi destinée aux indépendant·e·s sans revenu fixe.

Les meilleures couvertures d'assurance ne sont guère utiles à qui ne gagne pas beaucoup d'argent. En Suisse, les artistes étaient déjà des gagne-petit avant la crise du coronavirus. En 2016, leur revenu annuel moyen était de 40 000 francs. Pour une semaine de 42 heures, cela correspond à un salaire horaire d'environ 20 francs. Oups... J'ai oublié d'inclure les applaudissements dans mes calculs. Hélas ! Comme nous le savons toutes et tous, cela ne paie pas le loyer...

Parlons des salaires pratiqués sur la scène culturelle et cherchons des solutions pour mettre



La culture est d'importance systémique ! Mais sans soutien, la scène culturelle n'existera plus dans sa diversité actuelle après la pandémie. Les artistes et les travailleurs/euses culturels l'ont appelé lors d'une manifestation à Berne à la fin du mois de novembre.

Culturels survivent à ce « marathon ».

« Arrivée franchie »

en œuvre le commerce équitable dans notre consommation culturelle.

Guide de l'action solidaire

Il y a des choses que vous pouvez réaliser tout de suite si vous souhaitez satisfaire votre instinct de solidarité. Voici quelques idées d'aide personnelle directe :

1. *Continuez d'acheter des prestations culturelles* : si vous ne pouvez pas célébrer un anniversaire marquant le franchissement d'un cap (décennie, multiple de cinq, etc.) en organisant une grande fête en votre honneur, contrairement à ce que vous souhaitiez, faites quand même appel à une troupe pour une représentation en ligne et virez le montant des cachets. Demandez à un-e artiste de créer une carte ou à un-e musicien-ne d'enregistrer votre chanson préférée et de l'envoyer à vos ami-e-s sous forme de carte postale musicale.

2. *Témoignez votre reconnaissance* : actuellement, une grande partie de la culture est déplacée sur le web. Vous pouvez ici faire œuvre de solidarité. Si possible, ne vous intéressez qu'aux offres payantes. Lorsque vous avez un libre choix de billets, optez pour le plus cher. Ou bien estimez ce qu'une visite « normale » au théâtre vous coûte au total (ticket de bus, billet d'entrée, boisson pendant l'entracte). Achetez ensuite autant de billets que nécessaire pour atteindre ce montant.

3. *Dialoguez avec les artistes évoluant dans votre environnement* : demandez-leur si vous pouvez les soutenir. Je connais des artistes qui n'ont pas encore déposé de demande de soutien. Ils sont comme « paralysés » et ne parviennent pas à remplir les formulaires. Peut-être pouvez-vous aider quelqu'un à s'acquitter d'une tâche administrative ?

4. *Montrez-nous, à nous artistes, que nous vous manquons* : écrivez à votre comédienne préférée pour lui dire que vous avez hâte de la revoir sur scène et que vous assisterez à ses spectacles dès que cela vous sera possible.

Nous avons toutes et tous besoin de savoir que quelqu'un nous « accueillera » à bras ouverts une fois la ligne d'arrivée franchie ...

Informations de première main

En leur proposant le magazine « Solidaires », le PS Suisse donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les développements politiques actuels. Les élu-e-s socialistes du Conseil national et du Conseil des États rédigent des articles concernant leurs domaines de prédilection respectifs pour informer au sujet de notre travail politique. C'est grâce à votre soutien que notre engagement pour les valeurs socialistes peut continuer et se renforcer.

Si vous souhaitez recevoir « Solidaires » régulièrement, sans engagement, veuillez nous faire parvenir votre adresse postale à solidaires@pssuisse.ch.

Avec nos sincères remerciements, le PS Suisse

IMPRESSUM SOLIDAIRES – Le magazine des donateurs du PS Suisse paraît quatre fois par année en allemand et en français. L'abonnement annuel pour donatrices et donateurs est inclus dans le montant du don à partir de 5 francs. Dons : compte postal 30-520786-8, PS Suisse, 3011 Berne. Publication : PS Suisse, Theaterplatz 4, 3011 Berne, tél. 031 329 69 69, solidaires@pssuisse.ch. Rédaction : Pia Wildberger, Gaël Bourgeois, Clément Borgeaud. Conception : Atelier Bläuer, Berne. Tirage : 31 000 en allemand, 9 000 en français : total 40 000. Imprimé sur du papier 100 % recyclé.



LE DROIT DE VOTE POUR TOU-TE-S

Le PS se bat pour plus de démocratie dans notre pays !

LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE EST LIÉE AU DROIT DE VOTE – et un quart de la population doit encore s'en passer parce qu'elle n'a pas de passeport rouge à croix blanche. Nous voulons changer cela par une pétition.



Mustafa Atici,
conseiller national (BS)

Le 7 février 1971, les hommes suisses ont – enfin – accepté d'accorder le droit de vote aux femmes. Pendant trop longtemps, la démocratie suisse a été le privilège d'une seule « moitié » de la société. Et aujourd'hui encore, de larges pans de la population sont exclus de la participation à la vie politique (codétermination politique). Cela concerne principalement les migrant-e-s, mais aussi les jeunes de moins de 18 ans et les personnes en situation de handicap. En prenant des décisions novatrices, certains cantons ont joué un rôle pionnier et ont créé des possibilités de participation à la vie politique. Ces cantons sont devenus plus démocratiques... et donnent ainsi l'exemple. Les per-

sonnes concernées par une décision devraient également avoir un droit de regard (et de vote) sur cette décision : c'est là notre conviction fondamentale.

Une vraie démocratie nécessite des possibilités de codécision

Jusqu'en 1971, le genre (le sexe) était encore un critère pour l'exercice des droits politiques. Aujourd'hui encore, les personnes qui n'ont pas la nationalité suisse ne sont pas autorisées à participer aux décisions en votant. De facto, c'est une sorte de démocratie censitaire qui perdure. Le PS prône un concept de citoyenneté (« concitoyenneté ») qui ne se limite pas à la nationalité. La citoyenneté donne à chaque membre de notre société le droit de participer à la prise de décisions au sein de la communauté dans laquelle il vit et d'assumer des responsabilités pour le compte de la société s'il le souhaite. Un grand nombre de migrant-e-s sont né-e-s ici ou vivent en Suisse depuis de longues années. Or, beaucoup d'entre elles et eux n'ont pas la possibilité de faire

entendre leur voix sur le plan politique. La population ayant le droit de vote n'est pas représentative de l'ensemble de la population. Voilà qui est tout sauf démocratique.

Cinquante ans après la décision d'accorder aux femmes suisses le droit de vote et d'éligibilité, il est temps de faire enfin de nouveaux pas vers plus de démocratie. Quiconque vit en Suisse, voit respecter les lois et est concerné par les mesures étatiques ne doit pas être exclu de l'exercice des droits politiques pour la simple raison qu'elle ou il ne possède pas la nationalité suisse. Le PS Suisse demande donc le droit de vote et d'éligibilité dans les cantons et les communes pour toute personne établie en Suisse. Cela s'ajoute à la nécessaire facilitation et simplification de la naturalisation pour les personnes qui vivent parmi nous depuis un certain temps déjà. La participation à la vie politique renforce le sentiment d'appartenance et accroît la sensibilité aux droits et aux devoirs de tout-e-s les habitant-e-s. La diversité des expériences de

vie et des points de vue enrichit le débat politique et renforce ainsi la démocratie.

Combattre la pauvreté, et non les personnes pauvres

Or, la tendance politique actuelle va dans une autre direction. Les personnes qui n'ont pas la nationalité suisse sont marginalisées parce que l'on établit un lien de dépendance entre leur droit de séjour et l'aide sociale, les connaissances linguistiques ou l'absence de dettes. Malgré la crise du coronavirus, beaucoup n'osent pas faire appel à l'aide sociale. Car c'est alors que se profile la menace d'une rétrogradation et, dans le pire des cas, de la perte du permis de séjour. Le PS Suisse réitère sa position : toute personne vivant en Suisse a droit à un séjour sûr et à une participation à la vie démocratique. Nous devons lutter contre la pauvreté, non contre les pauvres.

Signez dès aujourd'hui !

Il est inacceptable que la Suisse ait jusqu'à aujourd'hui exclu un quart de sa population – plus de deux millions de personnes – de la participation à la vie démocratique et qu'elle lui refuse toujours le droit de vote et d'éligibilité. Nous voulons enfin remédier à ce déficit de démocratie. Par conséquent, le 7 février, le PS Suisse a lancé une campagne baptisée « Droit de vote pour tou-te-s ». Par cette campagne, nous cherchons à obtenir une participation plus démocratique et une plus grande sécurité pour les migrant-e-s vivant en Suisse.

Voici le lien pour signer : www.droitdevotepourtoutesettous.ch. Merci ! Plus nous récoltons de signatures, plus notre cause aura de poids – merci de la partager sur les réseaux sociaux et de la faire suivre par courriel !



Projection publique de la Coupe du monde à Zurich, 2018 : un tiers de la population de la ville est exclu de la participation politique parce qu'il ne possède pas de passeport rouge – une personne sur trois sur cette photo.



PS

23
GROUPE 2023

SOLIDAIRE VISIONNAIRE TOURNÉ VERS L'AVENIR

- Adhérez au Groupe 2023.
- Soutenez le PS Suisse à long terme et durablement.
- Vous transférez régulièrement un montant fixe que vous aurez défini vous-même (contribution minimale de CHF 120.- / an).
- Vous renforcez ainsi le PS Suisse pour les campagnes de votation et les années électorales.

En guise de remerciement, nous vous invitons à la réunion annuelle du Groupe, qui se déroule en la présence d'éminentes personnalités du Parlement et du Conseil fédéral.

Informations complémentaires et inscription : tél. 031 329 69 73 (Regula-Sibylle Schweizer),
groupe2023@pssuisse.ch, www.pssuisse.ch/groupe2023

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – GROUPE 2023

Oui, je souhaite devenir membre du groupe 2023
et je transfère régulièrement :

- Par mois CHF _____
- Par trimestre CHF _____
- Par semestre CHF _____
- Par année CHF _____

Je paye avec :

- bulletin de versement veuillez m'envoyer un bulletin de versement
- via débit direct (DD) veuillez m'envoyer un formulaire d'autorisation

Veuillez retourner ce formulaire à l'adresse suivante :

PS Suisse, Theaterplatz 4, Case postale, 3001 Berne ou en
ligne : www.pssuisse.ch/inscription-au-groupe-2023

Nom/prénom _____

Date de naissance _____

Rue/numéro _____

NPA/localité _____

Téléphone _____

Adresse électronique _____